



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Troubles à l'exercice de la fauconnerie

Question écrite n° 12800

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les manœuvres d'intimidation opérées par certaines associations dites « animalistes » afin d'obtenir l'annulation des démonstrations de fauconnerie. En effet, alors que cette activité est légalement autorisée et strictement encadrée, force est de constater que de nombreux activistes harcèlent par des manifestations, des courriers et des appels téléphoniques, les maires et autres acteurs de la vie associative qui souhaitent programmer des démonstrations de fauconnerie. En conséquence, ces démonstrations sont bien souvent déprogrammées par crainte de troubles à l'ordre public. Dès lors, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de garantir que les associations prétendant agir au nom de la « cause animale » cessent de troubler l'exercice de l'activité légale que constitue la fauconnerie.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12800

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 novembre 2023](#), page 10125

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)